



Information importante : restauration



Suite à un changement de fournisseur pour la confection et le portage de repas des élèves de Montpon Ménestérol, **l'inscription à la cantine deviendra obligatoire à compter du 11/09/2023**. En ce qui concerne la semaine de rentrée soit du 4/09 au 8/09/2023, la collectivité facturera uniquement les repas pris par vos enfants.

Pour ce faire, une fiche d'inscription mensuelle vous sera remise dans le cahier de liaison de votre enfant. Il vous suffira de **compléter cette fiche et de la remettre dans le cahier dès le lendemain**.

Pour information, les effectifs seront donnés 2 jours ouvrés avant à la cuisine centrale. Cependant nous attirons votre attention sur le fait que **toute absence non justifiée ou signalée 1 jour ouvré avant, le repas vous sera facturé**.

Néanmoins, la tarification des repas reste inchangée. Pour rappel :
Selon la délibération du Conseil communautaire n°2022-85 du 25 mai 2022, la tarification sociale des cantines scolaires prend effet à compter du 1^{er} septembre 2022. Elle consiste à facturer les repas aux familles selon une grille tarifaire progressive tenant compte du niveau de ressources comme suit

Quotient familial de 0 à 599	0.50€ le repas
Quotient familial de 600 à 1 199	1.00 € le repas
Quotient familial de 1 200 et plus	2.50 € le repas

La Communauté de communes Isle Double Landais vous remercie pour votre compréhension, et vous souhaite de très bonnes vacances et une bonne rentrée scolaire 2023 pour nos écoliers.